

TÉLÉTRAVAIL : ET SI ON APPLIQUAIT LA RÉGLEMENTATION ?!

Trop d'agents privés de télétravail illégitimement.

Des inégalités flagrantes entre les différents services.

UN1TÉ.MI FO exige des NOEMI individuels, un accès réel au télétravail pour les missions télétravaillables, et de l'équité de traitement.

Le télétravail ne doit plus dépendre du bon vouloir des chefs, mais d'une application réelle de l'accord télétravail du 19 février 2024.

UN1TÉ.MI FO dénonce les refus oraux illégaux, et la non reconnaissance des accidents de travail.

**TÉLÉTRAVAIL
POUR TOUS,
PAS À LA CARTE !**

**DU MATÉRIEL
CONFORME
AU BESOIN !**

DES INDEMNITÉS TÉLÉTRAVAIL PAYÉES !

UN1TÉ.MI FO garant de l'équité et de la
conformité.

Suivez-nous



UN1TÉ



16/10/2025